

SOGB

**RAPPORT ANNUEL**

**2000**

SOGB

## SOMMAIRE

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION</b>	<b><u>PAGE 3</u></b>
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b><u>PAGE 4</u></b>
<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	<b><u>PAGE 5</u></b>
<b>RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b><u>PAGE 8</u></b>
<b>BILANS RÉSUMÉS ET COMPARÉS</b>	<b><u>PAGE 10</u></b>
<b>COMPTES DE RÉSULTATS RÉSUMÉS ET COMPARÉS</b>	<b><u>PAGE 11</u></b>
<b>TABLEAUX FINANCIERS DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS RÉSUMÉS ET COMPARÉS</b>	<b><u>PAGE 12</u></b>
<b>NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS ANNUELS</b>	<b><u>PAGE 13</u></b>
<b>RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES</b>	<b><u>PAGE 13</u></b>
<b>COMPLÉMENTS INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AUX COMPTES DE RÉSULTATS</b>	<b><u>PAGE 16</u></b>
<b>RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b><u>PAGE 25</u></b>
<b>PROJET DE RÉSOLUTIONS</b>	<b><u>PAGE 28</u></b>

**Président :** M. Fulgence KOFFY

**Vice-président :** M. Hubert FABRI  
M. Vincent BOLLORE

**Administrateur :** M. François AMANI GOLLY  
M. Vincent AGNIMEL NIAGNE  
M. Luc BOEDT  
P.F. Représentation  
Bolloré participations  
M. Philippe de TRAUX de WARDIN

**Direction Générale**

La Direction Générale est assurée par M. Jean-Marc JULIEN.

**Commissaires aux comptes :**

ERNST & YOUNG – CCCA 5, avenue Marchand 01 BP 2715 - Abidjan 01  
SIGECO 01 BP 1328 Abidjan 01

**Commissaires aux comptes suppléants**

Christian MARMIGNON  
Monsieur TIEMELE YAO DJUE

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du Rapport général des Commissaires aux Comptes
  
2. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions prévues par les articles 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.
  
3. Approbation du bilan et des comptes de l'exercice, quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes.
  
4. Affectation des résultats
  
5. Renouvellement du mandat des administrateurs
  
6. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant.
  
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire annuelle en application des prescriptions légales et de l'article 23 des statuts en vigueur pour vous rendre compte de l'activité de votre société, des résultats de notre gestion durant l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2000, et soumettre à votre approbation les comptes de résultats et le bilan dudit exercice.

Pour leur part, les Commissaires aux comptes vous rendront compte, dans un instant de leur mission.

Le rapport annuel, les comptes de résultats, le bilan, les états annexés, de même que les rapports des commissaires aux comptes et autres documents se rapportant à la présente réunion ont été mis à votre disposition.

## **1. Synthèse du rapport d'activités**

### *1.1 Présentation générale*

#### **1.1.1 Objet**

La SOGB, Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby, Société anonyme de droit a pour objet principal la plantation et la culture d'hévéas et la transformation du latex en caoutchouc industriel.

La SOGB exerce son activité à Grand-Béréby, au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, dans une concession de 34.424 hectares dont 15.703 hectares ont été plantés en hévéas et 1.228 en palmier à huile.

De plus, la SOGB a développé un programme de riziculture irriguée sur 45 hectares, entretient un cheptel de 514 têtes de bétail et exploite 320 hectares de caféiers en intercalaire des hévéas immatures et 32 hectares en plein champ.

#### **1.1.2 Capital**

Le capital social entièrement souscrit et libéré est de 21.601.840.000 F CFA, divisé en actions de 10.000 F CFA l'une. Ce capital est réparti comme suit :

Etat ivoirien :	3.202.960.000 F CFA soit 14,83 %
Béréby Finances :	14.078.510.000 F CFA soit 65,17 %
Actionnaires privés :	4.320.370.000 F CFA soit 20,00 %

### 1.1.3 Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration est la suivante :

M. Fulgence KOFFY,	Président
M. Hubert FABRI,	Vice-président
M. Vincent BOLLORE,	Vice-président
M. François AMANI GOLLY,	Administrateur
M. Vincent AGNIMEL NIAGNE,	Administrateur
P.F. Représentation,	Administrateur
M. Luc BOEDT,	Administrateur
M. Philippe de TRAUX de WARDIN, Bolloré Participations,	Administrateur

### 1.1.4 La Direction Générale

La Direction Générale est assurée par Monsieur Jean-Marc JULIEN

## 1.2 Organes sociaux

Au cours de l'exercice écoulé, les organes sociaux se sont réunis :

### Le Conseil d'Administration

le 30 mai 2000

le 20 novembre 2000

### L'Assemblée Générale Ordinaire

le 23 juin 2000

## 1.3 Participations

La seule participation de notre Société est celle, minoritaire, détenue dans HEVEGO pour une valeur d'un million FCFA

## 1.4 Activités

Au cours de l'exercice 2000, la SOGB a vendu 37.188 tonnes de caoutchouc (soit 3.344 tonnes de moins par rapport à l'année 1999) pour un chiffre d'affaires de 17.157.752.049 FCFA, ce qui donne un prix moyen de vente de 461 FCFA/KG contre 377 FCFA/KG en 1999, soit une hausse de 84 FCFA/kg. Le niveau reste cependant insuffisant pour assurer des dividendes corrects et renouveler tous les investissements nécessaires.

La plantation a produit 22.560 tonnes de caoutchouc à partir de coagulum et 3.001 tonnes à partir de latex, soit une production totale de 25.561 tonnes. Pour une surface en saignée de 13.746 hectares, le rendement est donc de 1.860 kg/ha

L'usine a transformé 25.561 tonnes de caoutchouc sec en provenance de la plantation et 10.892 tonnes des planteurs villageois et privés, soit un total de 36.453 tonnes.

## SOGB

Les quantités de caoutchouc produites à la sortie de l'usine comprenaient, entre autres, les qualités cataloguées 3,3L, 3CV60, 3LSP, 10.

Au 31 décembre 2000 le nombre total d'employés et salariés de la SOGB était de 3.477 personnes.

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 3.584 millions de FCFA et sont constitués essentiellement de la plantation de 120 hectares de jeunes hévéas, et de 1.035 ha de palmiers à huile ; de l'installation d'une nouvelle ligne de traitement du caoutchouc de 3 tonnes heure et du renouvellement de quelques véhicules.

Hévéa	600 millions FCFA
Palmier	1.977 millions FCFA
Autres Cultures	58 millions FCFA
Construction	168 millions FCFA
Matériel usine & outillage	544 millions FCFA
Matériel de transport	223 millions FCFA

Le projet plantations villageoises (hévéa) financé par le DEG est achevé à 2.077 hectares, celui financé par le FISDES est en cours à 829 hectares.

### 2. Résultats comptables

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2000 se traduit par un bénéfice net de 2.203.198.898 F CFA contre un bénéfice net de 505.226.050 F CFA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2000 ont été arrêtés suivant les dispositions du référentiel du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

### 3. Affectation des résultats

Malgré la baisse des cours du caoutchouc fin 2000, le conseil décide de distribuer des dividendes pour l'exercice 2000.

Votre Conseil d'Administration vous propose d'affecter comme suit, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Bénéfice Net de l'exercice	2.203.198.898 F CFA
Attribution à la Réserve légale (10 %)	220.318.990 F CFA
Attribution à la Réserve libre (10%)	220.318.990 F CFA
Dividende brut payable en juillet 2001 de 800 F par action soit	1.728.147.200 F CFA
Le solde au compte report à nouveau soit	34.404.718 F CFA
Total égal au bénéfice net de l'exercice	2.203.189.898 F CFA
Solde	34 404 718 F CFA
Report à nouveau 1999	5 188 377 604 F CFA
Report à nouveau 2000	5 222 782 322 F CFA

SOGB

## RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société des Caoutchoucs de Grand-Béréby (SOGB), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

### I. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession à l'exception des points décrits dans les paragraphes suivants ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Ainsi que le mentionne la note 1.7 sur les règles et méthodes comptables, la provision pour indemnité de départ à la retraite évaluée sur la base des salaires actuels des agents et de leur ancienneté conformément aux dispositions de la convention collective, avait été entièrement dotée pour tous les agents actifs de la société au 31 décembre 1999. Au 31 décembre 2000, la Société a décidé de ne pas actualiser cette provision sur la base de 100 % des droits acquis par l'ensemble du personnel, mais seulement à hauteur de 50 % du montant de l'indemnité de retraite pour les agents à plus d'un an de la retraite et de 100 % pour les agents à moins d'un an de la retraite. Ce changement de méthode a conduit à une augmentation du résultat net de l'exercice de FCFA 660 millions.

Sous cette réserve, nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.4 de l'annexe qui expose un changement de méthode d'évaluation des coûts directs et indirects des plantations immatures.

SOGB

## **II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO  
Bernard N'Dabian Kroah Bilé

ERNST & YOUNG - CCCA  
Christian Marmignon

Le 26 mars 2001

SOGB

BILANS RÉSUMÉS ET COMPARÉS

(en millions de FCFA)

	31/12/1999	31/12/2000
<b>ACTIF</b>		
Immobilisations incorporelles	71	43
Immobilisations corporelles	28.171	29.813
Autres immobilisations	341	462
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>28.583</b>	<b>30.318</b>
Stocks	1.944	2.200
Créances et emplois assimilés	5.031	7.248
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6.975</b>	<b>9.448</b>
<b>TRÉSORERIE - ACTIF</b>	<b>2.567</b>	<b>2.029</b>
<b>ÉCART DE CONVERSION ACTIF</b>	<b>-</b>	<b>35</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>38.125</b>	<b>41.830</b>
	=====	=====
<b>PASSIF</b>		
Fonds propres	28.935	29.440
Résultat net de l'exercice	505	2.203
Provisions réglementées et fonds assimilés	-	-
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>29.440</b>	<b>31.643</b>
Dettes financières	1.499	1.830
Provision financière pour risques et charges	1.582	1.226
<b>DETTES FINANCIÈRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES</b>	<b>3.081</b>	<b>3.056</b>
Fournisseurs d'exploitation	973	1.866
Autres dettes circulantes	3.844	4.310
<b>PASSIF CIRCULANT</b>	<b>4.817</b>	<b>6.176</b>
<b>TRÉSORERIE - PASSIF</b>	<b>676</b>	<b>955</b>
<b>ÉCART DE CONVERSION PASSIF</b>	<b>111</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>38.125</b>	<b>41.830</b>
	=====	=====

## COMPTES DE RÉSULTATS RÉSUMÉS ET COMPARÉS

(en millions de FCFA)

	31/12/1999	31/12/2000
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS</b>		
Ventes de marchandises	50	35
Production vendue	15.311	17.187
Travaux services vendus	24	13
Production stockée	54	346
Production immobilisée	992	2.603
Produits accessoires	645	291
Autres produits	208	206
	<u>17.284</u>	<u>20.681</u>
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS</b>		
Achats de matières premières et variation de stocks	(3.332)	(4.539)
Autres achats	(2.668)	(2.812)
Transports	(538)	(376)
Services extérieurs	(1.977)	(2.336)
Impôts et taxes	(756)	(646)
Autres charges	(382)	(312)
	<u>(9.653)</u>	<u>(11.021)</u>
<b>TOTAL ACHATS ET FRAIS DIVERS</b>		
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	<b>7.631</b>	<b>9.660</b>
Charges de personnel	(4.195)	(4.951)
	<u>3.436</u>	<u>4.709</u>
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	(3.737)	(2.924)
Transferts de charges	446	386
Reprises de provisions	1.215	1.103
	<u>1.360</u>	<u>3.274</u>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		
Produits financiers	230	557
Charges financières	(471)	(542)
	<u>(241)</u>	<u>15</u>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>1.119</b>	<b>3.289</b>
Produits hors activités ordinaires	102	59
Charges hors activités ordinaires	(202)	(55)
	<u>(100)</u>	<u>4</u>
<b>RÉSULTAT HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>		
Impôt sur le résultat	(514)	(1.090)
	<u>505</u>	<u>2.203</u>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>505</b>	<b>2.203</b>
	===	====

## TABLEAUX FINANCIERS DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS RÉSUMÉS ET COMPARÉS

(en millions de FCFA)

	31/12/1999	31/12/2000
<b>RESSOURCES</b>		
Capacité d'autofinancement globale	3.127	4.020
Cessions d'immobilisations corporelles	29	6
Cessions d'immobilisations financières	74	53
Autres dettes financières	507	1.533
Variation du besoin de financement	-	-
	<u>3.737</u>	<u>5.612</u>
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>====</b>	<b>====</b>
<b>Insuffisance de trésorerie</b>	<b>703</b>	<b>816</b>
	<u>4.440</u>	<u>6.428</u>
<b>TOTAL</b>	<b>====</b>	<b>====</b>
<b>EMPLOIS</b>		
Dividendes	-	-
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	79	1
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1.278	3.792
Acquisitions d'immobilisations financières	56	174
Remboursements d'emprunts	859	1.202
Variation du besoin de financement	2.168	1.259
	<u>4.440</u>	<u>6.428</u>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>4.440</b>	<b>6.428</b>
<b>Excédent de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<u>4.440</u>	<u>6.428</u>

## **1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.**

### **1.1 Base d'établissement des états financiers annuels**

Les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2000 ont été arrêtés suivant les dispositions du nouveau référentiel du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

Les principales règles et méthodes comptables appliquées par la société sont résumées ci-après.

### **1.2 Charges immobilisées et immobilisations incorporelles**

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le SYSCOA admet qu'un amortissement complet des frais d'amortissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes lorsque les réserves libres sont inférieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Les coûts d'acquisition des logiciels informatiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis selon le mode linéaire sur cinq ans.

### **1.3 Immobilisations corporelles et amortissements**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou à leur valeur d'apport.

Les immobilisations acquises sont amorties selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation.

Les immobilisations produites par la société pour elle-même sont amorties à partir de leur date de mise en service, et les nouvelles plantations sont amorties à partir de la date de mise en saignée.

#### **◇ Travaux d'aménagement**

Les travaux d'aménagement des terrains sont amortis sur une durée de 33 ans pour les terrains agricoles et sur une durée de 99 ans pour les terrains à bâtir ; la durée de 99 ans correspond à la durée du bail emphytéotique.

#### **◇ Plantations - cultures en saignée**

Les plantations d'hévéas sont amorties sur une période de 33 ans à partir du septième exercice suivant les opérations de plantations. La date de début d'amortissement correspond à celle de mise en saignée des plantations d'hévéas.

### ◇ **Autres immobilisations**

Toutes les autres immobilisations corporelles sont amorties à partir de leur date d'acquisition ou d'apport.

Les durées d'amortissement retenues pour les principales catégories d'immobilisations acquises sont les suivantes :

Constructions d'exploitation et logements du personnel :

en bois	10 ans
en maçonnerie	20 ans
Bâtiments sociaux	20 ans
Matériels et outillages techniques et industriels	5 -10 ans
Matériels roulants	4 -10 ans
Mobiliers, agencements, installations et matériels de bureau	5 -10 ans

### **1.4 Immobilisations en cours**

Les coûts directs et indirects de création des plantations sont accumulés dans les comptes d'immobilisations en cours jusqu'à la date de mise en exploitation. Ces coûts sont évalués sur la base de la comptabilité analytique de la société qui permet d'identifier les coûts relatifs à la création ou à l'extension des plantations. Jusqu'au 31 décembre 1999, les coûts directs et indirects des plantations incorporés dans les immobilisations en cours ne tenaient pas compte des frais généraux et des frais communs de la société. à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2000, la Société a pris l'option d'incorporer une quote-part des frais généraux et communs sur la base du rapport existant entre les surfaces immatures et les surfaces totales.

### **1.5 Stocks**

#### ◇ **Produits finis - caoutchouc**

Les stocks de caoutchouc à l'usine sont évalués au coût de production. Le coût de production comprend les charges directes et indirectes de production déterminées sur la base de la comptabilité analytique. En outre, en ce qui concerne le stock de caoutchouc expédié au port de SAN PEDRO et qui est en attente d'embarquement à la clôture, les frais de transport entre l'usine et le port sont incorporés dans la valorisation du stock.

#### ◇ **Matières et fournitures consommables**

Les stocks de matières et fournitures consommables sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré qui est recalculé après chaque entrée.

Les stocks à rotation lente (articles non movimentés depuis plus d'un an) font l'objet d'une provision à 100 % en fin d'exercice.

## 1.6 Créances et dettes en devises

Les créances et dettes libellées en devises sont évaluées en FCFA au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences entre les soldes réévalués à la clôture et les soldes comptables historiques sont comptabilisées dans les comptes d'écart de conversion au bilan (actif ou passif). Les écarts de conversion actif éventuels qui correspondent à une perte de change latente font l'objet d'une provision pour risques.

Jusqu'au 31 décembre 1999, les emprunts à long terme comprenaient un emprunt contracté par la Caisse Autonome d'Amortissement auprès de la BIRD et rétrocédé à la SOGB. Cet emprunt a été intégralement remboursé au cours de l'exercice 2000.

Au 31 décembre 2000, les emprunts à long terme comprennent la première tranche d'un emprunt de USD 6.000.000 contracté auprès de l'International Finance Corporation (IFC). Le montant nominal de cet emprunt est exprimé en USD et à la clôture de l'exercice, l'en-cours comptable de l'emprunt est évalué en FCFA sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. La différence entre le solde réévalué et le solde comptable est enregistrée dans les comptes d'écarts de conversion au bilan.

## 1.7 Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite du personnel

La provision pour indemnités de départ en retraite est évaluée sur la base des salaires actuels des agents et de leur ancienneté, conformément aux dispositions suivantes de la convention collective :

Ancienneté	Droits
- 0 à 5 ans	30 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté.
- 6 à 10 ans	35 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté.
- Plus de 10 ans	40 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté.

Au 31 décembre 2000, il a été décidé de ne pas actualiser cette provision sur la base de 100 % des droits acquis par l'ensemble du personnel, mais seulement à hauteur de 50 % du montant de l'indemnité de retraite pour les agents à plus d'un an de la retraite et à 100 % pour les agents à moins d'un an de la retraite.

## 1.8 Situation fiscale différée

La situation fiscale différée résulte d'impôts payés d'avance relatifs à certaines charges comprises dans le résultat comptable d'un exercice mais déductibles fiscalement au cours d'exercices ultérieurs et d'impôts à payer sur certains montants qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

## Compléments informations relatives au bilan et aux comptes de résultats

### 2.1 Activité

Le chiffre d'affaires et les autres produits réalisés par la société se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1999	31/12/2000
Ventes de marchandises	50	35
Production vendue	15.311	17.187
Travaux services vendus	24	13
Production stockée	54	346
Production immobilisée	992	2.603
Produits accessoires	645	291
Autres produits	208	206
<b>Chiffre d'affaires et autres produits</b>	<b><u>17.284</u></b> =====	<b><u>20.681</u></b> =====

- La production vendue de l'exercice est composée à hauteur de FCFA 17.158 millions de ventes de caoutchouc contre FCFA 15.278 millions l'exercice précédent. Le tonnage de caoutchouc vendu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2000 s'élève à 37.188 tonnes contre 40.533 tonnes l'exercice précédent.
- La production immobilisée se décompose comme suit, en millions de FCFA :

Libellés	31/12/1999	31/12/2000
Investissements agricoles	826	2.436
Investissements non agricoles	166	167
<b>Total</b>	<b><u>992</u></b> ====	<b><u>2.603</u></b> ====



## 2.2 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

Libellés	31/12/1999	Augmentations	Diminutions	31/12/2000
Immobilisations incorporelles	116	1	(24)	93
Amortissements cumulés	(45)	(28)	23	(50)
<b>Valeurs nettes</b>	<u>71</u>	<u>(27)</u>	<u>(1)</u>	<u>43</u>
	==	===	==	==

## 2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

Libellés	31/12/1999	Augmentations	Diminutions	31/12/2000
Terrains	1.452	-	-	1.452
Bâtiments	8.361	76	-	8.437
Installations et agencements	771	6	-	777
Matériels	32.601	3.115	(84)	35.632
Matériels de transports	3.731	565	(44)	4.252
Avances et acomptes/immobilisations	7	29	-	36
<b>Valeurs brutes</b>	<u>46.923</u>	<u>3.791</u>	<u>(128)</u>	<u>50.586</u>
Amortissements cumulés	(18.752)	(2.148)	127	(20.773)
<b>Valeurs nettes</b>	<u>28.171</u>			<u>29.813</u>
	=====			=====

- Le poste « matériels » enregistre également la valeur des plantations d'hévéas et des palmiers qui a été reclassée dans cette rubrique en vue de se conformer au nouveau référentiel comptable en vigueur.

Comme indiqué au paragraphe 1.4, les coûts directs et indirects de création des plantations immatures inscrites dans le poste « matériels » tiennent compte d'une quote-part de frais généraux contrairement aux précédents exercices.

- Les acquisitions d'immobilisations les plus significatives de l'exercice concernent les investissements suivants, exprimés en millions de FCFA :

- Livraison à soi-même hévéas	658
- Livraison à soi-même palmiers	1.588
- Matériel de transport	565

## 2.4 Autres immobilisations

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

Libellés	31/12/1999	Augmentations	Diminutions	31/12/2000
Prêts au personnel	35	52	(51)	36
Autres prêts et avances diverses	-	120	-	120
Titres immobilisés	261	2	(2)	261
Dépôts et cautionnements	45	-	-	45
<b>Valeurs brutes</b>	<u>341</u>	<u>174</u>	<u>(53)</u>	<u>462</u>
	====	====	====	====

Le poste « autres prêts et avances diverses » enregistre l'avance de trésorerie accordée au cours de l'exercice 2000 à la société Béréby Finances.

## 2.5 Stocks

Les valeurs comparées des stocks se présentent de la manière suivante, en millions de FCFA :

Libellés	31/12/1999	31/12/2000
Matières premières et autres approvisionnements	1.074	984
Produits fabriqués	1.214	1.560
<b>Valeurs brutes</b>	<u>2.288</u>	<u>2.544</u>
Provisions pour dépréciation du stock	(344)	(344)
<b>Valeur nette</b>	<u>1.944</u>	<u>2.200</u>
	====	====

Le stock de produits finis est principalement composé de caoutchouc.

La provision pour dépréciation des stocks concerne essentiellement les pièces de rechange et les matières consommables à rotation lente.

## 2.6 Créances et emplois assimilés

Ce poste a évolué comme suit, en millions de FCFA :

Libellés	31/12/1999	31/12/2000
Fournisseurs, avances versées	83	140
Clients et comptes rattachés	2.235	4.480
Autres créances	3.314	3.261
<b>Valeurs brutes</b>	<b>5.632</b>	<b>7.881</b>
Provision pour dépréciation des clients	(28)	(28)
Provision pour dépréciation des débiteurs douteux	(573)	(605)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>5.031</b>	<b>7.248</b>
	=====	=====

### 2.6.1 Clients

L'en-cours des crédits clientèle a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

Libellés	31/12/1999	31/12/2000
Clients	2.235	4.480
Provision pour dépréciation des clients	(28)	(28)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>2.207</b>	<b>4.452</b>
	=====	=====

Les créances concernent principalement la société SOGESCOL (FCFA 4.424 millions) qui est le seul agent commercial chargé de la commercialisation du caoutchouc produit par la société.

### 2.6.2 Autres créances

Cette rubrique se décompose de la manière suivante, en millions de FCFA :

Libellés	31/12/1999	31/12/2000
Personnel	119	142
Organismes sociaux	38	20
État, Collectivités publiques	314	-
Débiteurs divers	2.843	3.099
<b>Valeurs brutes</b>	<b>3.314</b>	<b>3.261</b>
	=====	=====

- Les débiteurs divers s'analysent comme suit, en millions de FCFA :

Libellés	31/12/1999	31/12/2000
Créances détenues sur les organismes sociaux au titre de l'encadrement des plantations villageoises	817	572
Créances diverses sur les planteurs/projet DEG	1.257	1.386
Créances diverses sur les planteurs/projet FISDES	542	753
Débiteurs divers	227	550
<b>Valeurs brutes</b>	<b>2.843</b>	<b>3.261</b>
	=====	=====

- Les créances diverses sur les planteurs correspondent aux financements effectués par la société pour la création de plantations villageoises dans le cadre des projets DEG et FISDES.
- La provision pour dépréciation est composée à hauteur de FCFA 444 millions de la créance détenue sur l'État au titre du programme d'installation et de formation des planteurs villageois couvrant la période allant d'octobre 1986 à septembre 1992, et, à hauteur de FCFA 201 millions de créances diverses présentant un risque de non recouvrement.

## 2.7 Fonds propres (hors résultat de l'exercice)

Les mouvements intervenus sur les fonds propres se résument comme suit, en millions de FCFA :

Libellés	31/12/1999	Augmentations	Diminutions	31/12/2000
Capital	21.602	-	-	21.602
Réserves	1.506	50	-	1.556
Autres réserves	1.094	-	-	1.094
Report à nouveau	4.733	455	-	5.188
<b>Total des fonds propres</b>	<b>28.935</b>	<b>505</b>	<b>-</b>	<b>29.440</b>
	=====	=====	=====	=====

Les comptes de réserve légale et de report à nouveau ont été mouvementés conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est réunie le 23 juin 2000 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

## 2.8 Dettes financières et ressources assimilées

Ce poste a évolué comme suit, en millions de FCFA :

Libellés	31/12/1999	31/12/2000
Emprunts	1.499	1.830
Provisions financières pour risques et charges	1.582	1.226
<b>Total</b>	<b>3.081</b>	<b>3.056</b>
	=====	=====

### 2.8.1 Emprunts

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/1999	Augmentations	Diminutions	31/12/2000
Emprunt obligataire	454	-	(151)	303
DLMT BIRD	993	-	(993)	-
DLMT IFC	-	1 475	-	1 475
Intérêts courus sur emprunt obligataire	23	16	(23)	16
Dettes diverses	5	-	-	5
Intérêts courus sur emprunt BIRD	24	-	(24)	-
Intérêts courus sur emprunt IFC	-	31	-	31
<b>Total</b>	<b>1.499</b>	<b>1.522</b>	<b>(1.191)</b>	<b>1.830</b>
	=====	=====	=====	=====

- La diminution observée au niveau de l'emprunt BIRD s'explique par le remboursement intégral des dernières échéances de remboursement.
- La société a émis au cours de l'exercice 1999 un emprunt obligataire remboursable sur trois ans d'une valeur de FCFA 4.000 millions rémunéré au taux d'intérêt de 7,75 %. Le montant souscrit par les tiers qui s'élevait à cette date à FCFA 454 millions a fait l'objet d'un remboursement de FCFA 151 millions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2000.
- Dans le cadre du financement de la culture du palmier à huile, une convention de crédit a été conclue entre la SOGB et l'International Financial Corporation (IFC) pour un montant total de USD 6.000.000. À cet effet, une première tranche de ce financement évaluée à USD 2.000.000 soit l'équivalent en FCFA 1.475 millions a été obtenue de cet organisme international au cours de l'exercice 2000.

## 2.8.2 Provisions financières pour risques et charges

Cette rubrique a évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

Libellés	31/12/1999	Augmentations	Diminutions	31/12/2000
Provisions pour risques divers	727	-	(248)	479
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	855	700	(855)	700
Autres provisions financières pour risques et charges	-	47	-	47
<b>Total</b>	<b>1.582</b>	<b>747</b>	<b>(1.103)</b>	<b>1.226</b>

Les variations intervenues au niveau de la rubrique « provisions financières pour risques et charges » s'expliquent comme suit, en millions de FCFA :

- Une reprise de provision d'un montant de FCFA 248 millions a été comptabilisée en raison de la résolution sur l'exercice 2000 du litige couvert antérieurement.
- Comptabilisation d'une provision pour risques divers de FCFA 47 millions destinée à couvrir d'éventuels litiges avec des tiers.

Ainsi qu'indiqué au paragraphe 1.7 des règles et méthodes comptables du présent rapport, la société a décidé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2000 de ne pas actualiser la provision pour indemnité de départ à la retraite sur la base de 100 % des droits acquis par l'ensemble du personnel, mais seulement à hauteur de 50 % du montant de l'indemnité de départ à la retraite pour les agents à plus d'un an de la retraite et à 100 % pour les agents à moins d'un an de la retraite.

## 2.9 Comptes de trésorerie

La situation de la trésorerie se présente comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1999	31/12/2000
<b>ACTIF</b>		
Titres de placement	406	-
Valeur à encaisser	45	4
Banque	2.071	1.750
Caisse	62	87
Virement de fonds	-	205
<b>Total trésorerie actif</b>	<b>2.584</b>	<b>2.046</b>
Provision pour dépréciation	(17)	(17)
<b>Trésorerie actif (net)</b>	<b>2.567</b>	<b>2.029</b>
<b>PASSIF</b>		
Découverts bancaires	434	438
Chèques émis	242	517
<b>Total trésorerie passive</b>	<b>676</b>	<b>955</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1.891</b>	<b>1.091</b>



## 2.10 Autres dettes circulantes

Les autres dettes circulantes se ventilent comme suit, en millions de FCFA :

Libellés	31/12/1999	31/12/2000
Clients avances reçues	4	1
Dettes fiscales	116	939
Dettes sociales	451	574
Autres dettes	3.273	2.761
Risques provisionnés	-	35
<b>Total</b>	<b>3.844</b>	<b>4.310</b>
	=====	=====

- Les dettes sociales se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

Libellés	31/12/1999	31/12/2000
Rémunérations dues	158	235
Dettes provisionnées/charges du personnel :		
• congés payés	185	208
• indemnités de retraites	12	-
Personnel, avances et acomptes	54	78
Dépôt du personnel	9	-
Organismes sociaux	33	53
<b>Total</b>	<b>451</b>	<b>574</b>
	====	====

## SOGB

- Les autres dettes se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/1999	31/12/2000
Associés et groupes	927	14
Avances de fonds et intérêts capitalisés DEG	132	194
Diverses commissions à payer aux sociétés apparentées SOGESCOL et SOCFINCO	98	12
Emprunt organisme international DEG	1.535	1.705
Emprunt organisme international FISDES	542	775
Créditeurs divers	39	61
<b>Total</b>	<b>3.273</b>	<b>2.761</b>
	=====	=====

- La rubrique «emprunt organisme international DEG et FISDES» concerne les avances de fonds effectuées par la DEG et le FISDES à la SOGB dans le cadre de l'installation et l'encadrement des planteurs villageois d'hévéas.
- La baisse de la rubrique «Associés et groupe» s'explique par le remboursement du solde des dividendes dus à l'État ivoirien aux actionnaires.

### 2.11 Situation fiscale différée

La situation fiscale différée comprend les impôts payés d'avance relatifs aux éléments suivants, en millions de FCFA :

	31/12/1999	31/12/2000		
	Impôt	Assiette	Taux	Impôt
<b>Impôts payés d'avance</b>				
Dettes provisionnées :				
• Congés payés	65	208	35 %	73
• Indemnités de départ à la retraite à payer	4	-	35 %	-
Provisions pour risques	254	-	35 %	-
Provisions pour engagements de retraite	299	700	35 %	245
Écart de conversion passif	39	-	35 %	-
	-----	-----		-----

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet d'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

• **Convention d'ouverture de crédit avec la société BEREBY FINANCES**

*Administrateurs concernés* : Messieurs Hubert Fabri, Vincent Bolloré, Boedt Luc et Fulgence Koffi.

*Nature et objet* : Convention d'ouverture de crédit par laquelle la société SOGB consent à la société BEREBY FINANCES un crédit d'un montant maximum de FCFA 300 millions remboursable sur une période de trois ans.

*Modalités et rémunération* : Le crédit consenti pour une période de trois ans est rémunéré au taux de base bancaire (9,5 %) plus 3 %.

Au titre de cette convention, la SOGB a mis à la disposition de la société BÉRÉBY FINANCES au cours de l'exercice 2000, un montant de FCFA 120 millions.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2000.

• **Convention de gestion avec la société SOCFINCO**

*Administrateurs concernés* : Messieurs Hubert Fabri et Vincent Bolloré.

*Nature et objet* : Convention de gestion par laquelle la société SOCFINCO s'engage à fournir les prestations suivantes à la SOGB :

- d'une part, le détachement de personnel et une assistance permanente de la cellule technique de Bruxelles ;
- d'autre part, la mise à disposition d'experts pour des missions ponctuelles.

*Modalités et rémunération* : Au titre de la première prestation, la SOCFINCO perçoit une redevance forfaitaire équivalente à 2,5 % du chiffre d'affaires de la SOGB, et les frais du personnel détaché sont directement pris en charge par la SOGB. La seconde prestation fait l'objet de facturations spécifiques dont les modalités sont préalablement convenues entre la SOGB et SOCFINCO.

Au titre de cette convention, les charges comptabilisées par la SOGB (hors frais de personnel détaché directement pris en charge par la SOGB) :

- FCFA 418 millions au titre de la redevance forfaitaire ;
- FCFA 24 millions au titre des facturations spécifiques.



- **Convention de commercialisation avec la société SOCFINCO**

- Administrateurs communs** : Messieurs Hubert Fabri et Vincent Bolloré.
- Nature et objet** : Convention par laquelle la SOCFINCO est chargée de commercialiser la totalité de la production de la SOGB et des plantations villageoises encadrées par la SOGB. La SOCFINCO a la possibilité de sous-traiter tout ou partie de ses obligations à une ou plusieurs sociétés spécialisées du groupe SOCFIN.
- Modalités et rémunération** : La SOCFINCO perçoit une commission équivalente à 4% du montant total net des ventes FOB de caoutchouc. Au titre de cette convention, les commissions versées aux sociétés faisant partie du groupe SOCFIN se sont élevées à FCFA 417 millions pour l'exercice 2000. à partir du 27 mai 2000, SOCFINCO ne perçoit plus de commissions sur le montant total net des ventes FOB de caoutchouc.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG - CCCA

Bernard N'Dabian Kroah Bilé  
Associé

Christian Marmignon  
Associé

**Première résolution**Approbation des comptes

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture au rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2000 et la lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**Deuxième résolution**Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et GIE, approuve successivement dans les conditions de l'article 440 dudit Acte uniforme, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

**Troisième résolution**Affectation des résultats

L'assemblée générale des actionnaires décide d'affecter le résultat net de l'exercice qui s'élève à deux milliards deux cent trois millions cent quatre-vingt neuf mille huit cent quatre-vingt huit (2.203.189.898) FCFA comme suit :

A la réserve légale	220 318 990 FCFA
A la réserve libre	220 318 990 FCFA
Dividende brut payable en juillet 2001 de 800 F par action soit	1 728 147 200 FCFA
Le solde au compte report à nouveau soit	34 404 718 FCFA
Total égal au bénéfice net de l'exercice	2 203 189 898 FCFA

Suite à l'affectation au compte report à nouveau de la somme de 34 404 718 FCFA, le solde du compte Report à nouveau qui s'élevait, au 31 décembre 1999, à cinq milliards cent quatre vingt huit millions trois cent soixante dix-sept mille six cent quatre (5 188 377 604) FCFA est créditeur de cinq milliards deux cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt deux mille trois cent vingt-deux (5 222 782 322) FCFA au 31 décembre 2000.

L'assemblée générale des actionnaires décide, de distribuer 800 F avant impôts par action au titre de dividendes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

### **Quatrième résolution**

#### Quitus

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus de l'exécution de leur mandat, pour l'exercice écoulé, à tous les administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes.

### **Cinquième résolution**

#### Renouvellement du mandat des Administrateurs

L'assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une période 6 années expirant à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2006. Il s'agit de :

- Monsieur Fulgence KOFFY  
01 BP 1191 Abidjan 01
- Monsieur Hubert FABRI  
c/o Socfinco  
Place du Champ de Mars 2  
B – 1050 Bruxelles – Belgique
- Monsieur Vincent BOLLORE  
31-32, Quai de Dion Bouton  
92800 – Puteaux – France
- Monsieur Philippe de TRAUX de Wardin  
c/o Socfinco  
Place du Champ de Mars 2  
B – 1050 Bruxelles – Belgique
- Monsieur Luc BOEDT  
c/o Socfinco  
Place du Champ de Mars 2  
B – 1050 Bruxelles – Belgique

SOGB

- PF Représentation (Comte de Ribes)  
Nerine House  
Po Box 434 – St George's Esplano  
St Peter Port – Guernesey
- Monsieur François AMANI GOLLY  
Ministère de l'Economie et des Finances  
Abidjan

#### **Sixième résolution**

##### **Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant**

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur N'DABIAN KROAH BILE, Monsieur TIEMELE YAO DJUE demeurant à Abidjan pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

#### **Septième résolution**

##### **Pouvoirs**

L'assemblée générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.